



FICHE  
METHODOLOGIQUE



**Eco-Schools  
Bruxelles**



COMMENT RENTRER SON  
DOSSIER DE LABELLISATION ?



## Rappel de la procédure de labellisation

1. Remise du dossier de labellisation. Quand ? Du 15 Avril au 30 juin de chaque année scolaire.
2. Visite de membres du jury dans l'école. Quand ? Durant le mois de septembre.
3. Délibération du jury sur base du dossier et de la visite. Quand ? Début octobre.
4. Remise du label symbolisé par un Drapeau vert lors d'une cérémonie officielle en octobre.

La remise du dossier de labellisation est la première étape de la procédure de labellisation !

## Comment envoyer son dossier de labellisations ?

Quand l'école est prête à être labélisée, elle peut remettre un dossier de labellisation auprès de COREN asbl du 15 avril au 30 juin de chaque année scolaire. Ce dossier peut-être envoyé par voie électronique ou par voie postale.

Contact : COREN asbl – apbe@coren.be – Rue Van Elewyck, 35 à 1050 Ixelles - 02/64053623

## Que doit contenir le dossier de labellisation ?

Le jury souhaite recevoir des informations sur votre projet environnemental avant sa venue dans l'école. Ses points d'attention seront les suivants : comprendre comment fonctionne votre éco-comité et le processus participatif au sein de l'école, appréhender le niveau d'implication actuel de votre école via le bilan environnemental de départ, découvrir les actions que vous comptez mettre en œuvre lors de l'année scolaire à venir.

Pour ce faire, le dossier de labellisation comprendra les éléments suivants :

1. **Traces écrites des réunions de l'éco-comité** ou de tout autre organe de participation (conseil des élèves, éco-délégués).
2. **Composition et organigramme de l'éco-comité** : coordinateur(s) Eco-Schools, représentants du personnel technique, de la direction, des parents, du PO, responsables de projets spécifiques...
3. **Présentation des pratiques ErE actuelles au sein de l'école** établie lors du **bilan environnemental** de l'école. Facultatif : photos ou documents relatifs à des actions menées précédemment dans l'école.



## Comment rentrer son dossier de labellisation ?



4. Un **plan d'actions précis pour la première année de labellisation** et une ébauche pour la seconde année respectant l'ensemble des 7 étapes de FEE pour au moins deux thématiques environnementales.
5. Une **proposition de deux dates pour la visite du jury**. ATTENTION : il faut impérativement que l'éco-comité et toutes les personnes ressources soient disponibles les jours proposés. Les membres du jury ont un agenda chargé et il ne sera pas possible de reporter leur visite. **La visite durera environ deux heures. L'objectif de cette visite est de vous permettre de montrer votre travail in situ et de répondre aux éventuelles demandes des membres du jury** (voir fiche : comment accueillir le jury ?).

Afin de vous faciliter la tâche, nous vous proposons de compléter le document pré-formaté nommé « Dossier de labellisation Eco-Schools !